

tente de dire au meunier : Je n'ai pas d'argent en ce moment, mais dans quelque jours, quand j'aurai vendu le pain que je vais faire avec votre farine, je vous payerai. Si le meunier s'en contente, c'est bien ; mais le meunier peut avoir besoin d'argent pour acheter du grain, surtout si la quantité de farine vendue au boulanger est grande. C'est alors que le meunier demande un billet, c'est-à-dire une promesse écrite par laquelle le boulanger s'engage à payer la somme à une date convenue.

—Que fera le meunier de ce billet ?

—Il pourrait bien aller chez un cultivateur et lui dire : Donnez-moi pour 200 fr. de blé, le boulanger, dont voici le billet, vous payera.

—Pourrait-il, Philippe ?

PHILIPPE.—Je crois que oui.

LE PÈRE DUPONT.—Mais s'il vient chez moi avec son billet, je verrai d'abord quel est le boulanger qui fait la promesse ; je n'ai pas confiance en tout le monde, moi ! j'ai été trompé plus d'une fois.

L'INSTITUTEUR.—Ce n'est pas tout. Vous pourriez trouver que le boulanger est solvable et payera exactement, et ne pas vouloir du billet.

LE PÈRE DUPONT.—En effet, si j'ai besoin d'argent tout de suite, et que le billet ne soit payable que dans un mois ou deux.

L'INSTITUTEUR.—Voyons, cher voisin, il peut y avoir encore une autre circonstance émise qui empêche l'affaire de se faire.

LE PÈRE DUPONT.—Sans doute, le billet est de 200 fr. et si je n'ai plus que pour 150 fr. de blé à vendre, l'affaire ne se fera pas.

L'INSTITUTEUR.—Résumons : le billet du boulanger n'a pas cours (n'est pas accepté par tout le monde) : 1^o. parce qu'on ne connaît pas la solvabilité du débiteur ; 2^o. parce que l'échéance du billet est trop éloignée ; 3^o. parce que le montant du billet n'est pas l'équivalent de la valeur de la marchandise.

—Que fait alors le meunier ? Il va chez un banquier, c'est-à-dire une personne faisant un commerce d'argent contre des billets, c'est ce commerce qu'on appelle banque. Si le banquier a confiance dans le meunier il prendra le billet et le paiera en défalquant une petite somme pour sa peine. (Il l'escomptera.) Le banquier peut attendre l'échéance du billet et fera toucher l'argent chez le boulanger. S'il a besoin d'argent plus tôt, il va à la Banque de France, qui est un très-grand banquier, surveillé étroitement par l'Etat.

LE PÈRE DUPONT.—La Banque de France est une compagnie.

L'INSTITUTEUR.—J'allais l'expliquer. Les fonds de ce grand banquier qu'on appelle la Banque de France appartiennent à un certain nombre de personnes, associées ou actionnaires, et les affaires sont dirigées par un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par le gouvernement et par un conseil élu par les actionnaires. C'est devant ce conseil que le banquier apporte le billet du boulanger. Mais avant de continuer, je désire savoir si vous vous rappelez encore le chemin que ce billet a fait.

PHILIPPE.—Le boulanger l'a donné au meunier, qui l'a passé au banquier.

L'INSTITUTEUR.—Bien. Le boulanger promet le paiement, et signe son billet ; le meunier garantit le paiement, et signe (au dos, endosser) ; le banquier ajoute sa propre garantie et signe également, car la banque veut être sûre d'être remboursée, il lui faut 3 signatures pour qu'elle accepte un billet.

Encore ne vous donne-t-elle pas de l'argent ; elle se borne à échanger le billet du boulanger contre ses propres billets à elle. C'est qu'elle n'aurait pas assez d'argent pour satisfaire tout le monde quoiqu'elle possède 182 millions et demi ! Or, son billet à elle, le billet du ban-

que, vaut mieux que le billet du boulanger. Pourquoi ?

LE PÈRE DUPONT.—C'est facile...

L'INSTITUTEUR.—De grâce, ne dites rien, les enfants vont trouver la réponse tout seuls. Voyons Pierre, pourquoi refuserait-on le billet du boulanger ?

PIERRE.—1^o parce qu'on ne connaît pas sa solvabilité ; 2^o parce que l'échéance du billet, est trop éloignée ; 3^o parce que le montant du billet ne s'accorde pas avec la valeur de la marchandise.

L'INSTITUTEUR.—Le billet de banque est tout le contraire : 1^o tout le monde connaît la solvabilité de la banque ; 2^o l'échéance n'est pas éloignée, puisqu'en temps ordinaire la Banque rembourse le billet à vue, ou à la présentation ; on n'a qu'à aller à la caisse pour avoir des espèces ; 3^o. parce que les billets de banques ont des coupures diverses : 1,000 fr., 500 fr., 200 fr., 100 fr., 50 fr., 25 fr. et même 20 fr. L'appoint s'ajoute en monnaie métallique. On prend d'autant plus volontiers les billets de la banque de France, qu'elle a seul le droit d'en émettre. En temps ordinaire ce sont des engagements qu'elle prend de payer une somme aussitôt qu'elle est demandée. Mais aux époques extraordinaires,—révolution, guerre—le gouvernement confère quelquefois à ce billet le *cours forcé*, alors ils sont réellement de la monnaie en papier, ou du papier monnaie. On ne peut pas dans ces moments de crise en demander le remboursement à la Banque en argent.

LE PÈRE DUPONT.—Seulement il ne faut pas que le cours forcé dure trop longtemps.

LE CRÉDIT.

La conversation se prolongeant, le père Dupont eut l'occasion de dire qu'il n'aimait pas vendre à crédit au consommateur, et que si le crédit était souvent utile, nécessaire même, au producteur, il était nuisible, pernicieux au consommateur.

Les enfants avaient bien compris ce que voulait dire : vendre à crédit (donner la marchandise de suite et attendre le paiement), mais ils ne voyaient pas pourquoi le crédit serait utile aux uns et nuisible aux autres. Philippe ayant demandé des explications, l'instituteur se chargea de les donner.

—Vous vous rappelez, dit-il, que nous avons supposé un boulanger qui achète de la farine contre un billet.

—Oui, oui, fut la réponse unanime.

—Le billet, poursuit l'instituteur, n'est pas de l'argent, c'est seulement la promesse écrite d'en donner ; quelquefois, en achetant, on se borne à promettre verbalement, car un honnête homme, ayant de l'argent, paye, qu'il ait ou non souscrit un billet.

Faire crédit (croire que l'emprunteur voudra et pourra payer) est une affaire de confiance.

Maintenant, supposons que le meunier n'a pas confiance et ne lui vend pas la farine à crédit, que fera le boulanger ?

PHILIPPE.—Il ira chez un autre.

L'INSTITUTEUR.—Et si tous les meuniers répondent de même ?

PIERRE.—Il n'aura pas de farine et ne fera pas de pain.

L'INSTITUTEUR.—Et s'il se fait pas de pain, il ne gagne pas sa vie. Le crédit lui est donc utile pour travailler et faire vivre sa famille. Sans la farine le boulanger se croise les bras, son four est inoccupé.

JEAN.—Et nous n'avons pas de pain à manger.

L'INSTITUTEUR.—C'est très-juste, le consommateur en souffrirait, puisqu'il y aurait moins de pain. Mais ce n'est pas tout. Si le meunier ne vend pas la farine à crédit, et qu'il n'ait pas d'occasion de la vendre au comptant, qu'en fera-t-il ?

PHILIPPE.—Il n'en fera rien.

LE PÈRE DUPONT.—Et avec le temps la farine se gâtera.

L'INSTITUTEUR.—Il en mourra moins. Pourquoi acheter